



Conseil communal Penthalaz

Penthalaz, le 18 juin 2018

Procès-verbal N° VIII

Séance du 18 juin 2018

Composition du bureau

Monsieur Eric Joseph, Président
M. Claude-Alain Zbinden, scrutateur, M. Daniel Blanc, scrutateur suppléant
Madame Sylvette Grandchamp, secrétaire

La séance est ouverte à 19h30 en la salle du Verger

* * *

Monsieur Eric Joseph, Président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux Municipaux, aux Conseillères et Conseillers, à la presse. M. Freiburghaus est excusé pour raisons médicales.

Opérations préliminaires.

a) La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

44 Membres présents ; 5 excusés ; 1 absents. Le quorum est atteint, l'assemblée peut siéger.

b) Adoption du procès-verbal.

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mars 2018. La lecture n'est pas souhaitée, la discussion est ouverte. M. Zbinden relève une erreur de date à la page 2. La date de l'assemblée de l'ASICOPE est le 1.5.2018 et non 2017 comme mentionné. Le PV est accepté à l'unanimité avec la correction demandée.

c) Lecture du courrier adressé au Conseil.

Il n'y a pas de courrier

d) Communications de la Municipalité.

M. Piéric Freiburghaus, Syndic lues par M. Jauner

Bus PPDL

Les bus Citroën actuels ont 5 ans et plus de 200'000 km. Les trajets courts et les arrêts fréquents ont pour conséquence une usure rapide de la mécanique. Au cours de ces deux dernières années, les frais d'entretien (CHF 76'000.-) se sont équivalents à l'achat de bus neufs. Il a également fallu acheter un bus d'occasion au prix de CHF 9'000.- pour remplacer un des deux bus Citroën. Le prix de location eut été de CHF 3'000.- /mois. Les quatre communes PPDL ont décidé d'acquérir en leasing deux nouveaux bus de 17 places, de marque OPEL, au prix de CHF 41'000.- (y.c. climatisation). Ces bus entreront en service fin août ou début septembre.

La revente des deux bus Citroën se montera à CHF 9'000.-

Des statistiques détaillées sur l'utilisation des bus PPDL ont été réalisées au premier trimestre. Elles sont actuellement en traitement et seront communiquées prochainement.

Démarche participative

Le 3^{ème} atelier de la démarche participative, animée par le bureau Verzone Woods, urbanisme, paysage et architecture, a eu lieu le 5 mai dernier au Verger. Les quelques 45 participants ont pu émettre des critiques et propositions de développements des trois scénarii développés suite aux fruits des deux premiers ateliers. La restitution de cette journée vient d'être faite, par les mandataires, à la Municipalité. Suite à cela, des études complémentaires doivent être faites en terme de mobilité, spécifiquement des bus scolaires, de besoin en places de parking, mais aussi en termes de maîtrise foncière, de phasage et finances.

La Municipalité reviendra sur ce sujet au second semestre de cette année.

Agenda 2030

La Municipalité souhaite poursuivre une politique de développement durable, avec la mise sur pied d'un Agenda 2030. MM. Piéric Freiburghaus et Didier Chapuis ont participé, le 29 mai au Forum du développement durable à Berne, dont le thème était : « Mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les cantons et les communes ». Cette journée a aussi été l'occasion de tisser des liens avec des responsables d'autres communes et organisations.

Préalablement, en date du 16 mai, une rencontre a eu lieu avec la commission Energie et développement durable et les responsables des Agendas 21 d'Echallens et de Cossonay. Constat a été notamment fait que chaque commune

PV Conseil Communal séance du 18 juin 2018

fonctionne de manière différente, que ce processus demande du temps, amis surtout que rien n'est réalisable sans la participation de porteurs de projets issus de tous milieux.

Une prochaine séance entre la Municipalité et ladite commission devrait permettre de faire un pas supplémentaire sur la définition d'une structure et d'un mode de fonctionnement de cet Agenda 2030. D'ores et déjà, la Municipalité souhaite grandement ouvrir cette structure à la société civile et aux entreprises locales.

Une deuxième édition de la journée du développement durable est agendée au week-end des 21 et 22 septembre 2018.

Accueil des Jeunes citoyen-ne-s

Vendredi 4 mai, dix jeunes citoyennes et citoyens ont répondu à l'invitation de la Municipalité, qui s'était entourée du Président et de la Vice-Présidente du Conseil communal, ainsi que de Mme la Députée Delphine Probst. Fort de l'expérience enrichissante de l'an dernier, les jeunes ont émis, dans le cadre du concept « J3- Jeune J'entre en Jeu », des propositions de projets ou activités dignes d'intérêt. Au terme du vote des 10 jeunes, la Municipalité a tranché en faveur de la mise sur pied de séances de cinéma open air et assuré l'ensemble des participant-e-s de son soutien à ce projet, qui ne pourra voir le jour sans la mobilisation des auteures. La Municipalité attend de pouvoir les rencontrer à nouveau pour aller de l'avant.

Journal communal, Le Cancanier

Le journal Le Cancanier paraîtra, début juillet avec une maquette renouvelée et de nouvelles rubriques.

Les Concerts du mercredi du Gros-de-Vaud

La Municipalité et l'Association des Concerts du Mercredi, laquelle organise une demi-douzaine de concerts itinérants durant la saison hivernale, se sont entendues pour mettre sur pied un concert de musique classique mercredi 10 octobre à 20h dans la Grande salle du Verger. Si les pièces au programme ne sont pas encore définies, nous avons que ce sont une quinzaine de musiciennes et musiciens de l'Orchestre de la Suisse romande qui se produiront. Des informations détaillées seront diffusées en temps utile.

La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Pierre Zurbrugg demande si de la publicité sera apposée sur les nouveaux bus. Est-ce nécessaire et combien ça rapporte ? Réponse d'Yves Jauner : Oui de la publicité sera apposée, les chiffres seront transmis lors du prochain Conseil.
- M. Steve Bezençon demande la position de la Municipalité face à la mise à l'enquête du changement d'affectation pour la création d'un salon permettant l'exercice de la prostitution. Des prescriptions spéciales de compétences municipales sont-elles prévues ? (Selon article 45 du règlement de police sur les mœurs) Réponse de la Municipalité : le propriétaire demande un changement d'affectation et la création d'un salon pour l'exercice de la prostitution. Ce projet est soumis à l'enquête public sur la base de l'article 109 de la LATC. Au terme de cette procédure la Municipalité se déterminera sur ce projet. La Municipalité ne peut pas refuser une mise à l'enquête. La Municipalité fera en fonction des articles de loi.

M. Didier Chapuis, Municipal

PGA

Le 14 juin dernier, une délégation municipale accompagnée de Roan Vallat et du mandataire externe a rencontré des collaborateurs du département cantonal du SDT. Suite aux dernières dispositions légales entrées en force, de nombreux points sont remis en question sur notre PGA, pour rappel le PGA a été mis à l'enquête au début de l'année 2015. La Municipalité ne peut pas admettre ces nouvelles exigences et va demander rapidement un rendez-vous avec le responsable du SDT, M. Imhof.

Personnel

M. Roan Vallat, chef du service technique, a donné sa démission pour le mois d'octobre. Il profite d'une réelle opportunité de développement dans son domaine de compétences et aussi d'un rapprochement de son domicile. Entré à la commune en 2011, la Municipalité a pu compter sur lui dans la mise en place et la conduite du service technique. Ses compétences professionnelles sont unanimement reconnues. Nous le remercions d'ores et déjà pour tout ce qu'il a pu apporter à notre commune et nous lui souhaitons plein succès dans la poursuite de sa carrière.

Social

En réponse à une initiative d'une habitante de Penthalaz, la Municipalité a organisé en date du 17 mai dernier une séance d'information relative aux prestations d'assurances sociales que les citoyens sont en droit d'attendre de la part de l'ARASPE. Le public cible était les personnes de plus de 60 ans. Une cinquantaine de personnes ont participé à cette séance d'information.

L'assemblée générale de l'ARASPE a eu lieu le 30 mai dernier à Etagnières. Les deux principales décisions prises par le conseil intercommunal sont l'acceptation des comptes 2017 et le regroupement des antennes des agences d'assurances sociales de Cheseaux s/Lausanne et de Romanel s/Lausanne sur le seul site de Romanel s/Lausanne.

Piscine

Le 6 juin dernier la foudre a perturbé grandement les installations de diffuseur de chlore et de pompage de la piscine. Le taux de chlore étant trop élevé, cela a nécessité une fermeture momentanée de la piscine.

PV Conseil Communal séance du 18 juin 2018

Tout est rentré dans l'ordre et la nouvelle équipe en place met tout en œuvre afin d'accueillir chaleureusement chacun et chacune dans cet espace de loisirs et de détente. Profitez du soleil qui revient en force....

Camping

Suite à la décision de la Cour de droit administratif et public d'invalider les dernières décisions de la Municipalité, nous travaillons chaque cas séparément et en bonne intelligence avec le comité de l'association des campeurs.

La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Daniel Traini : Pourquoi le canton n'est-il pas d'accord avec le PGA, quels sont les points à revoir ? Réponse de Didier Chapuis : plus de CHF 400'000 ont été dépensés pour ce PGA. Le tout est remis en question de la part du SDT, la Gare, la Place Centrale, les zones décentrées aussi. Ceci est problématique car tous les projets sont bloqués. Il va falloir reparler avec tous les propriétaires. La création des classes est remise en cause tant que le PGA n'est pas accepté. Les délais sont très courts. Le canton a gelé le PGA. La Municipalité a demandé un rendez-vous en urgence avec le canton pour tenter de faire avancer ce projet au plus vite. Le PGA est accessible au bureau communal. Il n'a jamais fait office de préavis car il a uniquement été mis à l'enquête publique et n'est pas passé devant le Conseil.
- M. Pierre Zurbrugg : Beaucoup de travail sur ce PGA. 4 à 5 municipaux ont travaillé dessus. Au niveau légal, actuellement 2 PGA sont en vigueur. Il est indispensable que les personnes qui ont un projet puissent accéder au 2 PGA. Lorsqu'il y a une demande précise et que deux articles sont en contradiction, c'est le plus contraignant qui fait foi entre les 2 PGA. M. Zurbrugg demande à la Municipalité qu'elle fasse le maximum pour débloquer au plus vite cette situation auprès du canton. M. Chapuis répond qu'une demande d'entretien avec Mme De Quattro a été faite. Cette dernière a prié la Municipalité de s'adresser au SDT.

M. Pierre-André Ischi, Municipal

23 juin inauguration déchetterie

5 juillet réouverture giratoire de la Place du Pont les feux restent

9 juillet au 17 août fermeture route cantonale depuis la sortie de Penthalaz jusqu'au giratoire de Penthalaz.

6 août au 21 août fermeture des Côtes de Cossonay pour les travaux du giratoire jusqu'à la sortie de Penthalaz

La parole est donnée aux Conseillers, il n'y a pas de question.

M. Yves Jauner, Municipal

Ajerco

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO les comptes 2017 ont été acceptés à la majorité.

Les charges du l'AJERCO s'élèvent à CHF 9'308'886.63 pour 2017.

Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 9'099'668

Pour Penthalaz cela représente CHF 365'869.55

Asicope

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'Asicope du 28 mars, les comptes 2017 ont été acceptés à la majorité.

Les charges de l'Asicope s'élèvent à CHF 6'845'409.68 pour 2017.

Les charges selon le budget 2017 étaient de CHF 7'603'950

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2017 à CHF 3'641.49 pour le primaire et

CHF 4'622.53 pour le secondaire.

Les comptes 2017 bouclent à CHF 3'266.49 pour le primaire et à CHF 3'668.10 pour le secondaire.

La participation des communes membres de l'Asicope est de CHF 6'476'236.41 pour 2017. Pour Penthalaz le coût est de CHF 1'416'343.50.

ASI Venoge

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASIVENOGUE du 1^{er} mai, le budget de fonctionnement a été accepté à la majorité.

Les préavis usuels ont également été acceptés, à savoir, compétence et pouvoir du codir, rémunération des membres du codir et des délégués.

Le codir est en plein travail pour l'étude l'organisation des transports ainsi que la création de 8 classes primaire à Penthalaz. Un préavis pour le crédit d'étude sera présenté lors de l'assemblée extraordinaire du 3 juillet 2018.

SDIS Venoge

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal du SDIS Venoge les comptes 2017 ont été acceptés à la majorité.

Les charges sont CHF 1'103'581.60. La participation des communes membres est de CHF 629'359.05.

Le coût par habitants est de CHF 25.27.

Pour Penthalaz cela représente CHF 84'310.60

Divers

Le 1^{er} août aura lieu cette année à Penthalaz avec la participation de la jeunesse de Penthalaz, La Cool'Hisce.

Mme la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite sera présente pour l'allocution.

Un flyer sera distribué la semaine du 16 juillet 2018.

Je vous souhaite à tous un bon été et bon festival !

La parole est donnée aux Conseillers, il n'y a pas de question.

PV Conseil Communal séance du 18 juin 2018

M. Yvan Rochat, Municipal

Rien à signaler.

La parole est donnée aux Conseillers, il n'y a pas de question.

M. Eric Joseph, Président, remercie la Municipalité pour toutes ces informations et passe à la lecture de l'ordre du jour :

1. Préavis municipal n°2018-22 relatif aux comptes 2017 et au rapport de gestion.
2. Préavis municipal n°2018-23 relatif au règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.
3. Préavis municipal n°2018-24 relatif à la réfection et à la modification de la chaussée de la route de Lausanne à l'entrée de la localité.
4. Préavis municipal n°2018-25 concernant une demande de crédit pour la création d'une classe supplémentaire et pour les coûts 2018 de l'ASIVenoge.
5. Préavis municipal n°2018-26 relatif à la rénovation des toitures de la véranda du collège.
6. Préavis municipal n°2018-27 relatif aux changements des luminaires des classes du collège du Cheminet.
7. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2018 - 2019
8. Election de la Commission de Gestion pour l'année 2018 - 2019
9. Election de la Commission des Finances pour l'année 2018 - 2019
10. Nomination/Dissolution de Commissions
11. Propositions individuelles
12. Propositions du Président

L'ordre du jour sera suivi tel quel aucune remarque n'étant demandée.

1. Préavis municipal n°2018-22 relatif aux comptes 2017 et au rapport de gestion.

Le rapporteur, Claude-Alain Zbinden, nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

Il n'y a pas de question le président relit les conclusions du préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PENTHALAZ

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2018-22, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2017 se soldant par un excédent de revenus de CHF 1'021'349.26 avant l'écriture finale ci-dessous (et après attributions obligatoires aux fonds de réserve)
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
 - Les attributions aux fonds suivants :

▪ 9.281.180	Entretien pont CFF	CHF	5'000.00
▪ 9.281.350	Rénovation bâtiments	CHF	100'000.00
▪ 9.281.431	Renouv. véhicules (bus PPDL)	CHF	50'000.00
▪ 9.281.431	Renouv. véhicules (véhic. communaux)	CHF	50'000.00
▪ 9.282.100	Admin. générale (péréquation)	CHF	563'000.00
▪ 9.282.500	Jeunes de Penthaz	CHF	200.00
 - Le prélèvement au fonds suivant :

▪ 9.282.210	Déb. Douteux impôts	CHF	5'500.00
-------------	---------------------	-----	----------
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 13'649.26 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2017

Le préavis est accepté par 43 oui.

2. Préavis municipal n°2018-23 relatif au règlement concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Le rapporteur, M. Brocard, nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

- Sandrine Berthoud remercie la Municipalité d'avoir fourni des exemples chiffrés la semaine précédant le Conseil afin de mieux se rendre compte des changements qui surviendront à la suite de l'acceptation de ce préavis.

Le président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2018-23, oui le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

Décide

PV Conseil Communal séance du 18 juin 2018

1. d'adopter le règlement communal concernant les émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions ;
2. d'en fixer l'entrée en vigueur dès l'approbation définitive par la Cheffe du Département concerné.

Le Préavis est accepté par 43 oui.

3. Préavis municipal n°2018-24 relatif à la réfection et à la modification de la chaussée de la route de Lausanne à l'entrée de la localité.

Le rapporteur, M. Claude-Alain Zbinden, nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Daniel Traini : La commission refuse du mobilier urbain mais demande d'accepter le préavis tel que présenté. Il y a donc un petit vice de forme. Eric Joseph rappelle que s'il n'y a pas de demande de modifications des conclusions le préavis sera accepté avec ses conclusions non modifiées. Libre à la Municipalité de tenir compte des remarques ou non.

Le président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2018-24, où le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'approuver le projet routier soumis à l'enquête publique du 27 avril au 28 mai 2018 ;
2. D'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 325'000.00 TTC au maximum ;
3. D'autoriser la Municipalité à recourir à des avances à terme fixe si les liquidités ne sont pas suffisantes ;
4. De financer les travaux de la manière suivante :
 - a. Trésorerie courante : CHF 40'000.00
 - b. Emprunt (intérêt annuel maximum CHF 7'125.00) : CHF 285'000.00
5. D'amortir le montant des travaux de la manière suivante :
 - a. Prélèvement sur le fonds pour travaux futurs (9.282.430) : CHF 40'000.00
 - b. Amortissement du solde net en 30 ans à raison de CHF 9'500.00 par année au maximum.

Le préavis est accepté par 34 oui et 9 abstentions.

4. Préavis municipal n°2018-25 concernant une demande de crédit pour la création d'une classe supplémentaire et pour les coûts 2018 de l'ASIVenoge.

Le rapporteur, Mme Patricia Magnenat, nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Jauner précise que ce sont les frais de création d'une classe supplémentaire uniquement qui seront mis sur les comptes de l'ASICoPe et de l'ASIVenoge par la suite. Le budget de fonctionnement ne rentre pas dans ce sujet.

Le président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2018-25, où le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. D'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la création d'une classe supplémentaire au Collège du Cheminet.
2. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- pour ces travaux.
3. D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire au budget 2018 de CHF 32'520.-, qui sera inscrit à la rubrique 510 Enseignement primaire.
4. De prélever le montant de CHF 32'520.- sur le fond de réserve pour sport, école et jeunesse 9.282.500.
5. De financer ces dépenses par la trésorerie courante.

Le préavis est accepté par 43 oui.

5. Préavis municipal n°2018-26 relatif à la rénovation des toitures de la véranda du collège.

Le rapporteur, M. Pierre Zurbrugg, nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers. Il n'y pas de question le président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2018-26, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs à la rénovation des toitures de la véranda du Collège du Cheminet ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 105'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement sur 15 ans, soit CHF 7'000.- par année au maximum.

Le préavis est refusé par 38 non et 5 abstentions.

6. Préavis municipal n°2018-27 relatif aux changements des luminaires des classes du collège du Cheminet.

Le rapporteur M. Nicolas Meylan, nous lit son rapport. La parole est donnée aux Conseillers.

- M. Pierre Zurbrugg, membre de la commission, précise que l'intention de la Municipalité est louable. Ayant pris des renseignements auprès d'un ingénieur qui traite ces problèmes, il s'avère que les tubes LED n'éclairent pas sur 360 degrés uniformément. Il existe à ce jour des nouveaux tubes LED présentant moins de problèmes que la première génération qui éclairent de manière plus uniforme. La Municipalité pourrait déjà reprendre le projet de 2015 en ne changeant que les tubes actuels par des LED. Selon M. Zurbrugg, un tube coûte environ CHF 20. Il y en a environ 500 à changer.

Il n'y pas de question le président relit les conclusions du préavis.

Le Conseil communal de Penthelaz,

après avoir pris connaissance du préavis municipal N° 2018-27, ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux relatifs au changement des tubes fluorescents de type TL par des tubes LED ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit total de CHF 261'000.00 TTC pour la réalisation de ces travaux ;
3. de financer cet investissement par la trésorerie courante ;
4. d'amortir cet investissement sur 30 ans, soit CHF 8'700.- par année au maximum.

Le préavis est refusé par 37 non et 6 abstentions.

7. Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2018 – 2019

Le Président propose que si le nombre de candidats est égal aux nombres de sièges à pourvoir, l'élection se fera par applaudissements.

Sont élus :

Président (e) :	Mme Codina Cervellin Valérie, Radi-Lib.
1^{er} Vice Président (e) :	Mme Sandrine Berthoud, socialistes Verts et Sympathisants
2^{ème} Vice Président(e) :	Pas de candidat
Scrutateurs :	Mme Christiane Chevalier, GIP
	M. Daniel Blanc, Socialistes, Verts et Sympathisants
Scrutateur sup :	M. Nicolas Bessi, GIP
	Mme Mareva Martin, Socialistes, Verts et Sympathisants

La secrétaire et la secrétaire suppléante sont élues pour la législature.

8. Election de la Commission de Gestion pour l'année 2018 - 2019

Pour le Groupement Indépendant :

Mme Corinne Borgeaud
Mme Patrizia Ponti
M. Antonio Gatto

Pour le Groupe Socialistes Verts et Sympathisants :

Mme Mareva Martin
Mme Rosario Monteiro
Mme Victoria Ravaioli-Thibaud

Pour le Groupe Radical-Libéral :

M. Claude-Alain Zbinden

9. Election de la Commission des Finances pour l'année 2018 – 2019

Pour le Groupement Indépendant :

Mme Patricia Magnenat
M. Claude Brocard
M. Daniel Rochat

Pour le Groupe Socialistes Verts et Sympathisants :

Mme Samanta Cardaropoli
M. Bernard Morel
M. Marc Eugène Viret

Pour le Groupe Radical-Libéral :

M. Pierre-Yves Dénéréaz

10. Nomination/Dissolution de Commissions

Il n'y a pas de demande

11. Propositions individuelles

- Berthoud Sandrine :
Qui est responsable de l'entretien du cheminement le long de la Venoge ? Les protections autour des arbres vont-elles être remplacées ? M. Yvan Rochat s'est rendu sur place avec le garde forestier, le voyer des eaux et M. Duperrex. Il a été décidé d'effectuer des coupes deux fois par an. Des subventions cantonales seront versées pour l'entretien toutefois les travaux sont à la charge de la Commune. Certains arbres devront encore être abattus, une entreprise sera mandatée pour effectuer ce travail.
Chemin de Riez, une réfection suite aux intempéries est-elle prévue ? M. Rochat explique que le terrain a glissé sur la route de Lussery. Des investigations, à la recherche de nappes phréatiques seront faites afin de vérifier qu'il n'y ait pas de poche d'eau. Suite aux orages, l'eau et la terre ont ruisselé jusqu'au pont CFF. Une réfection du chemin sera faite. Le chemin parallèle à la route de Lussery a également souffert, il est en mauvais état. Un poste sera mis au budget. Mme Berthoud signale encore que le chemin menant à l'ancien terrain de motocross a également subi des dégâts dûs aux intempéries.
- Ravaioli Victoria:
Mme Ravaioli relève la dangerosité du passage piéton à proximité du chemin Rouge. Afin d'éviter ce point elle a utilisé le passage sous route menant au chemin du Stade. Toutefois le faible éclairage le rend peu sécurisant. L'éclairage, géré par la Romande Energie impose des horaires précis. Un éclairage permanent ne paraît pas écologique et peu économique. Mme Ravaioli propose donc à la Municipalité de peindre ce passage en blanc afin de le rendre plus clair. Elle propose également que ce travail puisse être réalisé par des jeunes devant faire des heures d'intérêts généraux dans la commune.
M. Ischi prend note, il précise que l'éclairage du tunnel et raccordé à l'éclairage publique.
- Zbinden Claude-Alain :
M. Zbinden relève que la visibilité au Cheminet est entravée à la hauteur de l'ancienne villa de M. Sauer par des haies non élaguées et demande à la Municipalité d'intervenir auprès des propriétaires. La Municipalité prend note.
- Bachmann François :
M. Bachmann revient sur un ancien PV du 19.6.2017 concernant le préavis 16-2017 relatif à l'aménagement des routes de Cossonay et Lausanne. Il cite un paragraphe de ce PV relatif à une information de M. Borgeaud Sébastien : « M. Borgeaud S. revient sur les subventions. Il nous informe qu'actuellement, pour obtenir des subventions les travaux doivent être finis pour fin mars 2018. Les discussions sont en cours pour prolonger ce délai à fin 2018. Ceci ne concerne qu'une partie des subventions distribuées directement par la Confédération. Pour le reste, il s'agit d'un fond commun qui présente l'avantage de ne pas être contraignant sur la date de la réalisation des travaux. M. Borgeaud pense donc que nous ne sommes pas pressés par le temps ».
M. Bachmann relève que les subventions reçues sont cantonales aucun cumul des deux n'étant possible. L'empressement du PV de juin ne concernait que les subventions distribuées par la Confédération. Que s'est-il passé ? M. Ischi répond que la Municipalité a été pressée par le Canton. Finalement les subventions reçues sont Fédérales le cumul n'est pas autorisé. Toutefois, elles sont plus importantes que les cantonales et ce sont bien les subventions Fédérales qui n'étaient pas contraignantes dans le temps.

En deuxième point, M. Bachmann cite également une remarque faite dans le même préavis de la part de Mme C. Borgeaud qui déplorait la réception tardive des préavis distribués quelques minutes avant les séances de commissions. M. Bachmann demande à la Municipalité si elle va entreprendre quelque chose de concret, à part prendre note, pour palier à ce problème ? M. Jauner répond qu'il y a eu un problème de communications entre les différents intervenants. La Municipalité envisage de faire un planning pour les préavis qui seront proposés en 2019 et va faire son possible pour améliorer ce point.

PV Conseil Communal séance du 18 juin 2018

- Berthoud Sandrine :
Mme Berthoud demande si la secrétaire du Conseil a toutes les clés en mains afin de mettre en ligne les différents préavis, rapports de commissions et PV. Mme Grandchamp répond que oui. Le travail va être fait prochainement. Les préavis du Conseil seront mis en ligne quelques jours après la distribution aux Conseillers.
- Contesse Eloi :
M. Contesse revient sur l'installation des nouveaux luminaires le long des routes. Il explique l'effet « rebond » : - Lorsque l'on installe des luminaires à faible consommation on a tendance à en mettre plus. Dès lors M. Contesse désire savoir si la Municipalité a prévu un suivi de la consommation énergétique dans notre commune. M. Ischi répond que oui mais il n'a pas encore de retour. De 23h00 à 5h00 du matin la consommation est diminuée de moitié.
- Borgeaud Sébastien :
Il se fait porte-parole de la jeunesse de Penthelaz. Lors de la dernière séance de l'USL, la jeunesse a appris que leur accès au local sera condamné durant les travaux. Avez-vous des informations ? M. Jauner répond qu'un couac de communication a eu lieu. Un courrier du service technique sera envoyé rapidement aux locataires.
- Magnenat Patricia :
M. Magnenat a été interpellée par des habitants de la route de la Vuy. Le revêtement est-il définitif ? Réponse de M. Ischi : non le revêtement n'est pas définitif. Il manque 4 centimètres.
- Traini Daniel :
M. Traini s'adresse aux Conseillers ainsi qu'à la Municipalité afin que l'on applaudisse notre Président sortant M. Eric Joseph qui termine son mandat. De chaleureux applaudissements lui sont décernés.

12. Propositions du Président

La passation des pouvoirs aura lieu le 5 juillet, une convocation suivra.

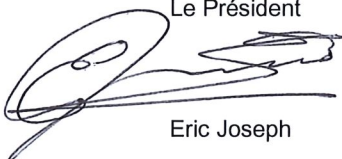
A l'élaboration d'un rapport de commission, merci au rapporteur de mettre son nom ainsi que celui des membres.

Préparation du prochain conseil mardi 18 septembre. Conseil le 24 septembre.

M. Joseph propose aux Présidents des groupes de discuter l'éventualité de présenter un Président de conseil pour plus de 2 ans afin de pouvoir, après une acclimatation, profiter de plus d'aisance dans l'exécution du mandat.

M. Joseph remercie le syndic et les Municipaux pour l'amicale collaboration. Il remercie également le bureau et les Conseillers pour leur confiance accordée et invite l'assemblée à la verrée qui suit.

La séance est levée à 21h36.

 Le Président Eric Joseph		 La secrétaire Sylvette Grandchamp
--	--	---